



Institut
St Joseph

ATH - MAFFLE

mon école, ma famille

RENTRÉE 2026-2027

De la 1^{re} à la 5^e primaire



La gratuité scolaire, concrètement ?

L'accès à l'enseignement est gratuit jusqu'à la fin de l'obligation scolaire.

Cette gratuité est garantie par l'article 24 de la Constitution, la loi du Pacte scolaire du 29 mai 1959 et le Code de l'enseignement.

Dès cette année, l'école met gratuitement à disposition tout le matériel nécessaire aux apprentissages de votre enfant.



L'école met gratuitement à disposition

- ✓ Cahiers, feuilles et supports de travail
- ✓ Journal de classe ou cahier de communication
- ✓ Matériel d'écriture et de géométrie
- ✓ Crayons de couleur
- ✓ Colle et ciseaux
- ✓ Livres et outils pédagogiques utilisés en classe
- ✓ Tout autre matériel nécessaire aux apprentissages quotidiens



Les parents fournissent



Un cartable



Un plumier vide



Une boîte à tartines



Une gourde



Les collations et repas de l'enfant



Une tenue adaptée pour les activités sportives et la natation lorsqu'elles sont prévues



IMPORTANT

À l'Institut Saint-Joseph, nous souhaitons sensibiliser les élèves au respect du matériel mis gratuitement à leur disposition.

Les enfants apprennent progressivement à prendre soin de leurs fournitures scolaires et à gérer leur matériel avec responsabilité.

Conformément au règlement de l'école, en cas de perte, de non-retour ou de détérioration anormale du matériel, un remplacement pourra être demandé aux familles. Cette démarche vise à développer le respect du bien commun et le sens des responsabilités.



☎ 068 28 25 56

🌐 www.institutsaintjosephath.be



Grandir, apprendre et s'épanouir ensemble.

